



Appel à candidatures :
Relais Europe 2023-2025

Service émetteur :
Service Europe

Date d'émission : 19 décembre 2022

Date limite de réponse : 31 janvier 2023

APPEL A CANDIDATURES
RELAIS EUROPE 2023-2025
Zone géographique :

Dossier de candidature

Nom de la structure :

Téléphone :

Mail :

Nom de la personne à contacter :

IMPORTANT :

Ce dossier fait acte de document officiel et son usage est obligatoire.

Le règlement de l'appel à candidatures Relais Europe vous donne le cadre du dispositif et les engagements que vous prenez en déposant ce dossier.

Merci de le consulter.



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

Ce dossier doit être adressé en un seul exemplaire accompagné des pièces demandées (voir la liste des pièces à fournir) et signé par le représentant légal de votre structure.

Et devra être déposé avant le 31 janvier 2023 (cachet de la poste faisant fois) :

- **remis contre récépissé à :**

l'accueil du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,

9 place du Général de Gaulle - SAINT-BRIEUC

→ horaires d'accueil du lundi au vendredi : 8h30 - 12h20 et 13h30 à - 17h30

et transmis simultanément par mail à l'adresse suivante :

europ.armor@cotesdarmor.fr

ou

- **adressé par pli recommandé avec accusé de réception à :**

l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental

9 place du Général de Gaulle

CS 42371

22013 SAINT-BRIEUC Cedex 1

et transmis simultanément par mail à l'adresse suivante :

europ.armor@cotesdarmor.fr

Pour toute question liée à la compréhension de l'appel à candidatures, l'instruction du dossier et les modalités administratives et financières :

Annie LE FEVRE

animatrice Europe – CD22/Service Europe

europ.armor@cotesdarmor.fr

tél : 02 96 62 63 98



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

1 – INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Renseignements concernant la structure candidate	
Nom ou raison sociale de la structure	
Nom du représentant légal de la structure	
Nature juridique de la structure	
Date de création	
Capital	
Organisme ou établissement gestionnaire le cas échéant	
Code APE ou NAF	
N°SIRET, SIREN, RCS	
N° RNA *	
Agréments administratifs, habilitations ou reconnaissances de la structure	
Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre structure (ne pas utiliser de sigles)	
Nombre de personnes morales adhérentes	
Nombre d'adhérents (personnes physiques à jour de cotisation au 31 décembre de l'année 2022)	
Adresse officielle de la structure	
N° téléphone de la structure	
Mail de la structure	
Site internet de la structure	
La structure est-elle assujettie à la TVA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Moyens humains de la structure :	
Emplois permanents à temps plein	
Emplois permanents à temps partiel	
Emplois associatifs financés par le Département 22	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Bénévoles	

** si l'association n'est pas inscrite au RNA, merci de fournir ses derniers statuts et la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction déclarés.*

	Nom/Prénom	Adresse et téléphone	Mail
Représentant légal (Président, Maire, le cas échéant)			
Trésorier			
Secrétaire			
Responsable du projet et de sa mise en œuvre			



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

2 – NOTE DÉTAILLÉE CONCERNANT LE PARTENARIAT

Projet de partenariat	Relais Europe
Durée du partenariat	01/01/2023 au 31/12/2025

2.1 – PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'ACTION

1 – Quel sera votre zone géographique d'action ? Pourquoi ?

2 - Pour vous, quelles sont les singularités de votre territoire ?

3 – Avez-vous un réseau de partenaires sur votre territoire ?

Décrivez-le, listez les acteurs avec lesquels vous avez déjà un partenariat autour de la thématique européenne.



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

4 – Comment allez-vous animer ce réseau sur la thématique européenne ?

2.2 – PLAN DE DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN / STRATÉGIE POUR LA PÉRIODE DE 3 ANS 2023-2025

Quel est, au sein de votre structure, votre plan d'action européenne pour la période 2023-2025 ?
Préciser les grands axes et objectifs de votre action

2.3 – LES ACTIONS DU RELAIS EUROPE

Le service Europe du Département travaille autour de 4 priorités thématiques :

- Sensibiliser sur l'Europe : ses cultures, ses institutions, ses enjeux.
- Développer la mobilité à l'étranger des costarmoricains
- Accompagner les acteurs locaux vers la mobilisation des fonds européens
- Renforcer les liens avec des territoires privilégiés en Europe

Les Relais Europe alimenteront ces priorités thématiques par leurs activités. 4 axes de travail sont identifiés :

1. Informer/Sensibiliser
2. Animer une dynamique européenne sur son territoire et porter un projet européen Erasmus+
3. Porter des événements fédérateurs aux couleurs de l'Europe sur son territoire
4. Participer à la vie du réseau

Chaque candidat choisit entre l'axe 1 ou 2.

Les axes 3 et 4 sont obligatoires.



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

1 – Décrivez les actions que vous pourrez mettre en œuvre pour l'axe 1. Informer/Sensibiliser sur l'Europe. Pour quel public cible ?

Compléter également pour l'année en cours le document « programmation actions 2023 » *en annexe*

ou

2 – Décrivez les actions que vous pourrez mettre en œuvre pour l'axe 2. Animer une dynamique européenne sur son territoire et porter un projet européen Erasmus+ :

Compléter également pour l'année en cours le document « programmation actions 2023 » *en annexe*

2.4 – ÉVÉNEMENTS FORTS AUX COULEURS DE L'EUROPE

Pour la période 2023-2025, le service Europe du Département confie l'organisation de temps forts à chaque Relais Europe.

Ces événements forts autour de l'Europe auront pour objectif de maintenir la dynamique entre les citoyens, et plus particulièrement les jeunes, du département des Côtes d'Armor et l'Union Européenne et d'attirer les citoyens sur des questions européennes de manière ludique et festive.

La Fête de l'Europe au mois de mai sera animée sur chaque territoire.

D'autres actions devront être proposées dans le courant de l'année en cohérence avec la thématique européenne, telle que les journées européennes du patrimoine, la semaine européenne du sport, des journées Erasmus Days, la semaine européenne de la réduction des déchets, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, etc.



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

Les événements forts autour de l'Europe que vous proposerez doivent refléter la singularité du territoire en y associant son ouverture sur l'Europe, un esprit de diversité, de créativité, et une envie de rassembler.

Les acteurs d'un même territoire, œuvrant autour de la thématique européenne, devront se fédérer autour de l'organisation de cet événement en faisant jouer la complémentarité et la synergie.

Les candidats présenteront un plan d'actions détaillé pour 2023 (*document annexe*).

2.5 - LES MOYENS HUMAINS MIS A DISPOSITION DU RELAIS EUROPE

Quels sont vos moyens humains disponibles pour assurer votre rôle de Relais Europe ?

Merci de mentionner l'équivalent temps plein.

2.6 - LES RELATIONS ENTRE LES RELAIS EUROPE ET LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

1 - En quelques lignes, décrivez ce que vous attendez du partenariat avec le Département des Côtes d'Armor sur les questions européennes.

2 – Que pensez-vous pouvoir apporter au réseau des Relais Europe des Côtes d'Armor ?



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

3 – Quels moyens pourrez-vous mettre en œuvre afin de valoriser votre partenariat avec le Département des Côtes d'Armor ?

2.7 - AVEZ-VOUS EU UNE EXPÉRIENCE SIMILAIRE ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
------------------------------	------------------------------

Merci de décrire brièvement votre expérience

2.8 – COFINANCEMENTS ET/OU AIDES NON FINANCIÈRES D'AUTRES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

**Avez-vous des cofinancements et/ou des aides non financières de la part d'autres autorités administratives ?
Si oui, précisez l'autorité administrative et si le soutien est déjà acquis.**



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

3 – BUDGET PRÉVISIONNEL

Pour l'année en cours merci d'utiliser la **fiche budget** jointe.

La même fiche devra être réutilisée pour le bilan final. Le bilan devra être présenté sur le même modèle que le budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel doit être présenté à l'équilibre.

Important :

Le montant des apports en nature ne sera pas pris en compte dans le calcul d'attribution de la subvention.

Pour rappel, ce dossier fait acte de document officiel et son usage est OBLIGATOIRE.

Il peut être complété par tous les documents qui vous jugerez utile de fournir en vue de l'évaluation de votre proposition.



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci)

Je déclare sur l'honneur que les informations données dans cet appel à candidatures sont correctes et que les budgets prévisionnels remis sont sincères et exacts.

Je certifie en outre que la structure que je représente

- dispose de sources de financement stables et suffisantes pour pouvoir exercer son activité pendant la période d'exécution du projet et pour fournir le montant d'autofinancement indiqué dans le budget prévisionnel joint ;
- est en règle au regard de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, fiscales et comptables ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- dispose de la capacité opérationnelle pour mener à bien le projet proposé.

Nom et prénom :

Fonction au sein de la structure candidate :

Signature et cachet :

A le



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces relatives à tous les demandeurs
→ Le dossier d'appel à candidatures RELAIS EUROPE complété
→ Un courrier de candidature adressé au Président du Conseil Départemental
→ L'attestation sur l'honneur datée et signée
→ Un relevé d'identité bancaire

Pièces relatives aux associations
→ Les statuts en vigueur datés et signés de votre association
→ La délibération du bureau décidant de répondre à l'appel à candidature RELAIS EUROPE 2023-2025
→ Le récépissé de déclaration de création en Préfecture et les éventuelles déclarations de modification
→ Un état certifié du dernier exercice comptable (bilan, compte de résultats et annexes)
→ Le dernier rapport d'activité
→ Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
→ Annuellement, le compte rendu financier pour le projet : cf fiche budget <i>en annexe 3</i>